

Références à rappeler :

Numéro de client Assurances : 000/08791197

Numéro de matricule : 078/6152080

Numéro d'adhésion : 124PC/042948

Nom de l'assuré :

MME CAROLINE TRUEL

Référence de notice d'information : 124HCB007

Code Etablissement : 078

Code agence : 00771

Pour nous contacter : 01 58 19 92 82

GAEC LE CHAMP DE MONSIEUR
198 ROUTE DU CHAMP DE MONSIEUR
46120 ANGLARS

HOMME CLE PLUS CREDIT

Votre certificat d'adhésion

Paris, le 10 octobre 2025

Chère Madame, cher Monsieur,

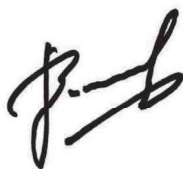
Nous vous remercions de la confiance que votre entreprise nous accorde en adhérant au contrat d'assurance HOMME CLE PLUS CREDIT conclu auprès de l'établissement BANQUE POPULAIRE OCCITANE.

Nous avons le plaisir de vous adresser le certificat d'adhésion.

Le contrat est constitué du présent certificat d'adhésion, du bulletin d'adhésion, des éventuelles conditions spéciales acceptées et de la notice d'information ci-dessus référencée.

Nous restons à votre disposition, ainsi que votre conseiller bancaire, pour toute information complémentaire.

Croyez, chère Madame, cher Monsieur, à notre sincère considération.



Le directeur du Centre d'expertise et de relation client



**Références à rappeler :**

Numéro de client Assurances : 000/08791197

Numéro de matricule : 078/6152080

Numéro d'adhésion : 124PC/042948

Nom de l'assuré :

MME CAROLINE TRUEL

Référence de notice d'information : 124HCB007

Code Etablissement : 078

Code agence : 00771

Pour nous contacter : 01 58 19 92 82

HOMME CLE PLUS CREDIT

Paris, le 10 octobre 2025

CERTIFICAT D'ADHESION HOMME CLE PLUS CREDIT**Qui est l'adhérent du contrat ?**

GAEC LE CHAMP DE MONSIEUR

Qui est la personne assurée par le contrat ?

La personne assurée est :

CAROLINE BARAS, nom d'usage TRUEL, née le 2 décembre 1981.

Groupe professionnel lié aux conditions d'exercice de la profession : A

Quand débute votre contrat ?

Votre adhésion débute le 16 septembre 2025 sous réserve de l'encaissement des cotisations.

L'adhésion est conclue pour une période allant de la date mentionnée ci-dessus jusqu'à la date anniversaire. Elle se renouvelle ensuite par tacite reconduction d'année en année.

Quelles sont vos garanties ?

Vos garanties sont les suivantes :

- DECES OU PERTE TOTALE ET IRREVERSIBLE D'AUTONOMIE (P.T.I.A) :

Capital garanti : 90.000,00 euros

L'assuré(e) est garanti(e) jusqu'à l'échéance anniversaire du contrat suivant son 75ème anniversaire.

Qui bénéficie des garanties de votre contrat ?

En cas de Décès ou de Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (P.T.I.A):

L'ETABLISSEMENT FINANCIER BANQUE POPULAIRE OCCITANE POUR LES SOMMES RESTANT DUES AU TITRE DE TOUS LES CONCOURS BANCAIRES PROFESSIONNELS, AVEC UN MAXIMUM DE 90000,00 EUROS, ET POUR LE SOLDE L'ENTREPRISE ADHERENTE.

Quel est le montant de votre cotisation ?

Votre cotisation annuelle s'élève à 205,20 euros.

Vous avez choisi de la régler chaque année.

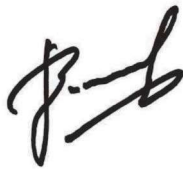
Le montant du premier prélèvement pour la période du 16 septembre 2025 au 30 septembre 2026 sera de 205,20 euros.

Quel sera le montant de mes cotisations pour les années suivantes ?

Le montant annuel des cotisations suivantes évoluera en fonction de l'âge de l'assuré et du montant du capital garanti (conformément au paragraphe « Quel est le montant de vos cotisations ? » de la notice d'information).

Vous recevrez chaque année, avant le 1er août, un avis d'échéance applicable au 1er octobre qui vous indiquera le montant de votre cotisation.

Croyez, chère Madame, cher Monsieur, à notre sincère considération.



Le directeur du Centre d'expertise et de relation client

Merci de vous assurer que toutes les informations indiquées dans ce certificat d'adhésion sont conformes aux choix que vous nous aviez exprimés sur votre bulletin d'adhésion.

Une fois ce certificat reçu, vous disposez de 30 jours calendaires révolus pour renoncer éventuellement à votre contrat. Si tel est votre souhait, vous devez nous en informer par courrier recommandé ou lettre recommandée électronique. Pour cela, un modèle de lettre vous est présenté dans votre bulletin d'adhésion et votre notice d'information.

Les informations qui figurent sur le présent courrier sont personnelles et sont protégées conformément à la Notice de protection des données que vous pouvez consulter ou télécharger en utilisant le lien « www.vos.donnees.assurances.groupebpce.com » et à tout moment dans les mentions légales en pied de page de notre site internet « www.assurances.groupebpce.com »

Références à rappeler :

Numéro de client Assurances : 000/08791197

Numéro de matricule : 078/6152080

Numéro d'adhésion : 124PC/043331

Nom de l'assuré :

MME CAROLINE TRUEL

Référence de notice d'information : 124HCB007

Code Etablissement : 078

Code agence : 00771

Pour nous contacter : 01 58 19 92 82

GAEC LE CHAMP DE MONSIEUR
198 ROUTE DU CHAMP DE MONSIEUR
46120 ANGLARS

HOMME CLE PLUS CREDIT

Votre certificat d'adhésion

Paris, le 10 octobre 2025

Chère Madame, cher Monsieur,

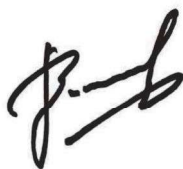
Nous vous remercions de la confiance que votre entreprise nous accorde en adhérant au contrat d'assurance HOMME CLE PLUS CREDIT conclu auprès de l'établissement BANQUE POPULAIRE OCCITANE.

Nous avons le plaisir de vous adresser le certificat d'adhésion.

Le contrat est constitué du présent certificat d'adhésion, du bulletin d'adhésion, des éventuelles conditions spéciales acceptées et de la notice d'information ci-dessus référencée.

Nous restons à votre disposition, ainsi que votre conseiller bancaire, pour toute information complémentaire.

Croyez, chère Madame, cher Monsieur, à notre sincère considération.



Le directeur du Centre d'expertise et de relation client





Références à rappeler :

Numéro de client Assurances : 000/08791197
 Numéro de matricule : 078/6152080
 Numéro d'adhésion : 124PC/043331
 Nom de l'assuré :
 MME CAROLINE TRUEL
 Référence de notice d'information : 124HCB007
 Code Etablissement : 078
 Code agence : 00771
 Pour nous contacter : 01 58 19 92 82

HOMME CLE PLUS CREDIT

Paris, le 10 octobre 2025

CERTIFICAT D'ADHESION HOMME CLE PLUS CREDIT

Qui est l'adhérent du contrat ?

GAEC LE CHAMP DE MONSIEUR

Qui est la personne assurée par le contrat ?

La personne assurée est :

CAROLINE BARAS, nom d'usage TRUEL, née le 2 décembre 1981.

Groupe professionnel lié aux conditions d'exercice de la profession : A

Quand débute votre contrat ?

Votre adhésion débute le 24 septembre 2025 sous réserve de l'encaissement des cotisations.

L'adhésion est conclue pour une période allant de la date mentionnée ci-dessus jusqu'à la date anniversaire. Elle se renouvelle ensuite par tacite reconduction d'année en année.

Quelles sont vos garanties ?

Vos garanties sont les suivantes :

- DECES OU PERTE TOTALE ET IRREVERSIBLE D'AUTONOMIE (P.T.I.A) :

Capital garanti : 50.000,00 euros

L'assuré(e) est garanti(e) jusqu'à l'échéance anniversaire du contrat suivant son 75ème anniversaire.

Qui bénéficie des garanties de votre contrat ?

En cas de Décès ou de Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (P.T.I.A):

L'ETABLISSEMENT FINANCIER BANQUE POPULAIRE OCCITANE POUR LES SOMMES RESTANT DUES AU TITRE DE TOUS LES CONCOURS BANCAIRES PROFESSIONNELS, AVEC UN MAXIMUM DE 50000,00 EUROS, ET POUR LE SOLDE L'ENTREPRISE ADHERENTE.

Quel est le montant de votre cotisation ?

Votre cotisation annuelle s'élève à 114,00 euros.

Vous avez choisi de la régler chaque année.

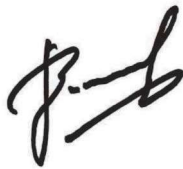
Le montant du premier prélèvement pour la période du 24 septembre 2025 au 30 septembre 2026 sera de 114,00 euros.

Quel sera le montant de mes cotisations pour les années suivantes ?

Le montant annuel des cotisations suivantes évoluera en fonction de l'âge de l'assuré et du montant du capital garanti (conformément au paragraphe « Quel est le montant de vos cotisations ? » de la notice d'information).

Vous recevrez chaque année, avant le 1er août, un avis d'échéance applicable au 1er octobre qui vous indiquera le montant de votre cotisation.

Croyez, chère Madame, cher Monsieur, à notre sincère considération.



Le directeur du Centre d'expertise et de relation client

Merci de vous assurer que toutes les informations indiquées dans ce certificat d'adhésion sont conformes aux choix que vous nous aviez exprimés sur votre bulletin d'adhésion.

Une fois ce certificat reçu, vous disposez de 30 jours calendaires révolus pour renoncer éventuellement à votre contrat. Si tel est votre souhait, vous devez nous en informer par courrier recommandé ou lettre recommandée électronique. Pour cela, un modèle de lettre vous est présenté dans votre bulletin d'adhésion et votre notice d'information.

Les informations qui figurent sur le présent courrier sont personnelles et sont protégées conformément à la Notice de protection des données que vous pouvez consulter ou télécharger en utilisant le lien « www.vos.donnees.assurances.groupebpce.com » et à tout moment dans les mentions légales en pied de page de notre site internet « www.assurances.groupebpce.com »